

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIER

(Dordogne)

-----

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2009

-----

L'an deux mil neuf le dix juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux article L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE , Mr Yves LE ROUZIC, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI (mandataire Yves LE ROUZIC), Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (arrivée à 19 H 15), Mr Lionel COMBEAU, Mme Christina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Philippe VALEGEAS), Mlle Sophie DUCHER, MM Xavier TANTIN (mandataire Jean-Pierre CONTRAND), Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER (mandataire Michel DASSEUX), Ginette UROZ, Jean-Paul TREMPIL (mandataire Ginette UROZ).

**ABSENT EXCUSE :** Mme Mireille BORDES.

**ASSISTAIENT :** Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Pierre DUPEYRAT, Directeur des Services Techniques, Mr Loïc CHARLES, Directeur Etudes, Projets, Urbanisme, Yohann TOSTIVINT, chargé de mission Politique de la Ville, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Martine DUCOURNEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sophie DUCHER

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et précise qu'il y aura une délibération supplémentaire à l'ordre du jour ainsi que 2 motions.

## 1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX DES AGENTS PERMANENTS TITULAIRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 Mars 2009, le tableau des effectifs communaux avait été réactualisé. Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis, il est proposé aux

membres du Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs.

CADRE D'EMPLOIS	Nombre de Postes						
	ANCIENNE SITUATION			à créer	NOUVELLE SITUATION		
	Effectifs autorisés en MARS 2009	Postes pourvus en MARS 2009	Postes disponibles en MARS 2009		Effectifs autorisés en JUIN 2009	Postes pourvus en JUIN 2009	Postes disponibles en JUIN 2009
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Directeur Général des services	1	1	0		1	1	0
Attaché principal	2	0	2		2	0	2
Attaché	4	2	2		4	2	2
Rédacteur Chef	3	3	0		3	3	0
Rédacteur Principal	1	0	1	1	2	2	0
Rédacteur	7	4	3		7	2	5
Adjoint Administrat.principal 1° classe	10	7	3		10	7	3
Adjoint Administrat.principal 2° classe	6	1	5		6	1	5
Adjoint Administratif de 1°classe	11	6	5		11	9	2
Adjoint administratif de 2° classe	19	15	4		19	12	7
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Ingénieur principal	2	1	1		2	1	1
Ingénieur territorial	1	1	0		1	1	0
Technicien supérieur territorial Chef	1	0	1		1	0	1
Technicien supérieur territ.Principal	2	0	2		2	0	2
Controleur Chef	1	1	0		1	1	0
Contrôleur de travaux Principal	1	0	1		1	0	1
Contrôleur de travaux	5	0	5		5	0	5
Agent de maîtrise principal	18	12	6		18	12	6
Agent de maîtrise	15	6	9		15	6	9
Adjoint techn. principal de 1° classe	12	11	1	2	14	13	1
Adjoint technique principal 2°classe	27	10	17	-7	20	8	12
Adjoint technique de 1° classe	10	3	7		10	4	6
Adjoint technique de 2° classe	50	41	9		50	40	10
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Animateur Chef	1	1	0	2	3	3	0
Animateur territorial principal	2	2	0		2	0	2
Animateur territorial	2	1	1		2	1	1
Adjoint animation principal 1° classe	1	0	1		1	0	1
Adjoint animation principal 2°classe	2	0	2		2	0	2
Adjoint animation 2° classe	4	4	0		4	4	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
A.T.S.E.M. 1ère classe	1	1	0		1	1	0
A.T.S.E.M. 2ème classe	3	0	3		3	0	3
Educatrice Jeunes Enfants	1	0	1		1	0	1
Educateur Chef jeunes enfants	1	1	0		1	1	0
Adjoint social 2ème classe	1	0	1		1	0	1
Assistant SP ens. Artistique	1	1	0		1	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Adjoint du patrimoine princ.2°classe	1	1	0		1	1	0
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	3	2	1		3	2	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>							
Conseiller terr. Des act Phys et sport	1	1	0		1	1	0
Opérateur des act. Phys. Et sportives	1	1	0		1	1	0
	235	141	94	-2	233	141	92

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE**

Suite à la démission de Monsieur Francis CORTEZ de la commission d'appel d'offres en tant que suppléant, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à son remplacement, soit : Monsieur Michel NABOULET, suppléant.

M. DASSEUX aurait préféré que la personne choisie soit plus compétente en matière de travaux.

Mr le Maire lui fait observer qu'il tient des propos bien sévères à l'égard de Mr NABOULET, jugement à priori pas très agréable.

M. CAPOT s'abstient de voter cette délibération mais précise toutefois ne pas partager les remarques de M. DASSEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions.

### **3. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT AFFECTE A L'ACCUEIL GUICHET**

**Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la charge de travail relative à un poste (accueil/guichet) nécessite une augmentation du temps de travail.

Cet agent étant actuellement à 31 heures par semaine, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité pour l'augmentation de son temps de travail.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de porter le temps de travail hebdomadaire de cet agent de 31h à 35h à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009.

Mr DASSEUX est d'accord sur l'augmentation du temps de travail d'un agent en espérant que cela permettra d'ouvrir la Mairie annexe le lundi matin. Il précise qu'1 agent avait été formé à la Poste et embauché pour ce travail.

Mr le Maire lui répond qu'il ne prend pas tous les éléments en compte. En effet, nous avons reçu de la Préfecture une nouvelle mission : les passeports biométriques qui ont nécessité un travail de formation des agents et qui occasionnent une charge de travail supplémentaire.

Quant à la Mairie annexe /agence postale, elle est ouverte du mardi au samedi matin ce qui est assez conséquent. Cependant, il attire l'attention sur le fait qu'avec la banque postale on se substitue à un organisme privé et qu'il va falloir clarifier si on ne veut pas tomber sous le coup de la Loi. Des négociations vont être entreprises.

Il en profite pour préciser à M. DASSEUX qu'il n'a enregistré aucun courrier, pétition ou réclamation d'administrés, demandant l'ouverture de l'annexe le Lundi contrairement à ce qu'il a lu dans un certain papier et qu'il s'interroge sur l'opposition constructive. CONSTRUCTIVE ? Vous avez dit CONSTRUCTIVE ?

Ces écrits ne sont pas très justes et ne servent qu'à alimenter les rumeurs ! Rumeurs sur les terrains que vous entretenez vous-même Mr DASSEUX !!! La procédure est normale... commission urbanisme et travaux... Conseil municipal... Travaux de ce soir !!!

Y a-t-il un Maire à la Mairie ? Le Maire reçoit tout le monde à la Mairie... Aucun BARRAGE n'est fait... Aucune consigne n'est donnée pour faire barrage... Vous colportez des faits inexacts !!!

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COMITE PERIGORD HAND BALL »**

**Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « COMITE PERIGORD HAND BALL » située 46 rue Kléber à Périgueux, se donne pour mission de promouvoir la pratique sportive « attractive » pour le public féminin, et concourt ainsi à lutter

contre la sédentarité des filles. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 500 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **5. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL SAINT- EXUPERY POUR L'ATELIER « PARENTALITE »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social Saint-Exupéry situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers, se donne pour mission de permettre aux parents de pouvoir trouver un espace de paroles, d'échanges et d'informations, leur permettant de mieux appréhender leur rôle de parents. Ce projet se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social sollicite une subvention pour ce projet de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MNOP »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « MNOP » situé 11 boulevard Albert Claveille à Périgueux, se donne pour mission de sensibiliser des enfants de 8 à 13 ans à la musique. Cette intervention se présente sous forme d'atelier vocal et instrumental. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Monsieur DASSEUX demande si l'école de musique ne peut pas intervenir dans ce domaine. Non, lui répond J.Pierre ROUSSARIE car c'est spécifique à ce genre d'animation et par ailleurs on avait déjà participé les 2 années précédentes à cette action dont bénéficient les enfants des Crouchoux. Il précise aussi qu'il envisage demander à M.N.O.P une petite animation lors du baptême de la place de Roffignac (point N° 27 de l'ordre du jour).

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **7. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ATELIER « Mieux Vivre Ensemble »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers, se donne pour mission de lutter contre l'isolement et les problèmes liés à la mobilité des personnes âgées. Il assure aussi la mise en place et le développement d'actions permettant aux seniors la transmission de leurs savoirs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social sollicite une subvention pour cet atelier la somme de 3 900 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **8. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEDIAGORA »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association "MEDIAGORA" située à Boulazac, propose dans le cadre de la Loi de Lutte contre l'Exclusion, des spectacles à prix réduit aux habitants du Bas-Chamiers. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Cette association sollicite une subvention de 2 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **9. SUBVENTION MAISON DE L'EMPLOI - PROJET « AUTRE REGARD »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Maison de l'Emploi située avenue Georges Pompidou à Périgueux, propose le projet « Autre Regard » qui est une action favorisant le processus d'insertion professionnelle par un travail sur l'image comme levier d'insertion. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). La Maison de l'Emploi sollicite une subvention de 1 500 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE PARI D'UN BON DEPART »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Association « LE PARI D'UN BON DEPART », située espace Jules Verne à Coulounieix-Chamiers, assure le suivi de l'accompagnement scolaire sur notre Commune. Cette association se donne pour mission essentielle de mettre en œuvre l'accompagnement scolaire des enfants. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 2 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **11. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL SAINT-EXUPERY POUR L'ATELIER «LE JARDIN D'ANTOINE »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix – Chamiers, se donne pour mission d'accompagner les enfants et les parents habitant sur notre commune à la création d'un jardin pédagogique. « Le Jardin d'Antoine » a pour but de les initier au développement de la culture des légumes et de prendre conscience du débat sur les OGM. Ce jardin favorise les rencontres intergénérationnelles. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social Saint-Exupéry sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **12. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « EN TANT QUE TELLES »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « EN TANT QUE TELLES » situé 82 avenue Georges Pompidou à Périgueux, se donne pour mission de mener un diagnostic concernant les besoins de garde d'enfants sur les quartiers C.U.C.S. et en l'occurrence celui du Bas-Chamiers. Cette association sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « EN TANT QUE TELLES » PROJET : Fête de l'Egalité**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « EN TANT QUE TELLES » située 82 avenue Georges Pompidou à Périgueux, se donne pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour une fête de l'égalité qui sera située sur la voie verte. Cette journée sera à la fois festive et pédagogique (égalité homme/femme, droits des handicapés...). Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 600 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **14. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ECOUTE LE VOYAGE »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « Ecoute le Voyage » située 61 rue des Libertés sur la commune de Chancelade, a pour mission de permettre à la population des gens du voyage de découvrir la culture comme : l'histoire (sa propre histoire et celle de la société dans laquelle elle vit), et les arts :

\* aiguïser la curiosité et permettre une ouverture d'esprit,

\* donner une vision élargie du monde à une communauté parfois enclin à se fermer. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Cette association sollicite une subvention de 600 € pour l'année 2009

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **15. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL PROJET « A LA DECOUVERTE DE SON METIER »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers, a pour mission de faire travailler à la définition de projet professionnel des jeunes de 16 à 18 ans habitant le quartier du Bas-Chamiers, en partenariat avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers et la Mission Locale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social sollicite une subvention pour ce projet de 5 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **16. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ATELIER : «CUISINE DU MONDE »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social Saint-Exupéry situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers, se donne pour mission de permettre aux personnes de se rencontrer et de s'inscrire dans des projets collectifs visant à favoriser la mixité sociale, la relation au sein du quartier et à rompre l'isolement des femmes. Cela permet aussi l'approche d'une gastronomie multi-ethnique. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social sollicite pour cet atelier une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINE-CINEMA**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « CINE-CINEMA » située 12 cours Fénélon à Périgueux se donne pour mission d'encourager l'adhésion, la réflexion et le regard critique des publics issus des quartiers prioritaires sur l'offre cinématographique en proposant sur les quartiers, des ateliers théoriques et pratiques de décryptage du langage cinématographique. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 1 250 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **18. SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI - PROJET «CAP/ La Ville»**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Maison de l'Emploi située avenue Georges Pompidou à Périgueux, se donne pour mission de favoriser l'intégration sociale et de permettre à des adolescents issus des quartiers sensibles et préalablement repérés par les structures et les éducateurs de terrains, de développer leur sens de la citoyenneté à travers la pratique du rugby. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). La Maison de l'Emploi sollicite une subvention pour la somme de 2 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **19. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALL BOARDS FAMILY - PROJET : « Block Party »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association All Boards Family située Espace Jules Verne, avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers se donne pour mission de mettre en avant les pratiques et cultures urbaines en organisant un événement culturel et festif en plein cœur de la cité à l'attention des jeunes. Ce projet se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **20. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL - PROJET «Atelier Scientifique»**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Social situé avenue du Général de Gaulle à Coulounieix-Chamiers, se donne pour mission à travers des ateliers scientifiques et dans le cadre de projets éducatifs, de permettre aux enfants de mieux appréhender leur territoire afin de mieux y vivre. Des ateliers pédagogiques tels que : l'origine des roches, la dissolution du calcaire, le cycle d'eau, les ateliers d'histoire géologique seront mis en place à raison d'une fois par semaine durant l'année scolaire 2009/2010. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Centre Social Saint-Exupéry sollicite une subvention de 700 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **21. SUBVENTION A L'ASSOCIATION «STREET'S JEUNES»**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Association « STREET'S JEUNES », située Cité Pagot, Bât.E, App.20, à Coulounieix-Chamiers, a pour but de faire découvrir aux jeunes de l'association différentes formes de culture en participant à la 9ème édition du festival « carcan » (musique, danse, théâtre, art des rues, cirque). Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 200 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **22. SUBVENTION POUR LE SERVICE ANIMATION DE LA COMMUNE - PROJET «Art des Rues»**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Mairie se donne pour mission de permettre aux jeunes de la Commune de réaliser des fresques sur des transformateurs EDF. Ce projet se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). La Mairie sollicite une subvention pour ce projet de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **23. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALL BOARDS FAMILY -PROJET «Exposition 400 MI Project»**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association All Boards Family située Espace Jules Verne avenue du Général de Gaulle se donne pour mission d'organiser un événement culturel et alternatif de grande qualité en plein cœur de la cité de Chamiers. Cette exposition unique présente 400 bombes décorées par 400 artistes urbains du monde entier. Ce projet se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 2 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **24. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ROULETABILLE »**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association «ROULETABILLE » située 30 rue de l'Abime à Périgueux se donne pour mission de créer des spectacles (musique, théâtre....) avec les habitants des quartiers CUCS. Ces derniers sont partie prenante du projet dans sa globalité en partant de l'histoire de vie à la mise en scène théâtrale. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **25. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION «ALL BOARDS FAMILY» -PROJET : Printemps des Poètes.**

**Rapporteur :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association All Boards Family située Espace Jules Verne avenue du Général de Gaulle se donne pour mission de proposer une forme actuelle de poésie verbale, visuelle et sonore et l'amener au sein même des quartiers. Cette demande se situe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cette association sollicite une subvention de 500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Patrick CAPOT prend la parole pour dire qu'il aurait souhaité que l'on puisse débattre au sein de la commission Animation Sports & Vie Associative avant de délibérer. Certaines associations sont déjà subventionnées par l'enveloppe dédiée aux projets associatifs dans le cadre budgétaire. De plus, cela aurait permis de prendre connaissance de manière plus approfondie du contenu des projets qui sont ici trop succinctement présentés en Conseil Municipal.

Yves LE ROUZIC n'y voit aucun inconvénient mais tient à préciser que les attributions de subventions CUCS sont déjà délayées à l'intérieur de subventions transversales, que nous avons des obligations car il serait malvenu de ne pas soutenir des actions (soutenues aussi par le SYCOVAP) qui viennent se faire sur notre territoire. Il précise que la plupart des associations soumettent, par l'intermédiaire de la Mairie, leurs demandes à la Préfecture qui les étudie. Lorsqu'un dossier est retenu la Commune abonde pour partie mais la Préfecture également pour une grande partie. Il souligne que pour des actions supérieures à l'an dernier et avec le même budget, ce dernier n'a pas été dépassé, il reste même un peu d'argent.

## **26. OPERATIONS CONTRATS D'OBJECTIFS 2009**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Yves LE ROUZIC

Dans le cadre des opérations inscrites au contrat d'objectifs 2009, la commune propose d'axer les demandes sur la revalorisation du patrimoine bâti et l'amélioration des services à la population sur les opérations suivantes :

- |   |              |
|---|--------------|
| – Rénovation de 3 courts de tennis      |              |
| au stade pareau – travaux prévisionnels | 65 217 € H.T |
| - Demande 40 %                          | 26 086 €     |

	- Restructuration et rénovation du centre Gérard Philipe (salle Pablo Néruda et structure d'accueil) travaux prévisionnels	83 612 € H.T.
	- Demande 40 %	33 444 €
	- Revalorisation plate-forme « NETTO » création d'une maison de quartier travaux prévisionnel 1ère tranche	180 405 €
H.T.	- Demande 40 %	72 162 €

Total de la demande contrat objectifs 2009 : 131 692 €.

### **TABLEAU DE FINANCEMENT**

<b>NETTO</b>		
<b>RENOVATION 3 COURTS DE TENNIS</b>		
<b>RESTRUCTURATION ET RENOVATION CENTRE Gérard PHILIPPE</b>		

M. DASSEUX tout en étant d'accord sur les contrats d'objectifs, déplore que lors de la dernière commission urbanisme/travaux, il n'en a pas été question. Il aurait souhaité en être informé à l'avance ce à quoi Mr le Maire lui répond que ces 3 opérations étaient inscrites au budget qui a été voté au mois de Mars dernier.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **27. DENOMINATION D'UNE PLACE A CASTEL FADEZE**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-François MARTINEAU

Louis-Philippe Joseph de ROFFIGNAC, Maire de la Nouvelle-Orléans (USA) de 1820 à 1828 et l'un de ses petits fils Gaston de ROFFIGNAC, Maire de COULOUNIEIX-CHAMIERES de 1893 à 1902 ont vécu une partie de leur vie au château de CASTEL-FADEZE, ancienne propriété de la famille de ROFFIGNAC.

En hommage à cette famille, il est proposé de dénommer l'espace situé entre la rue Jean Jaurès et l'impasse Fournier-Sarlovèze : **SQUARE Louis-Philippe Joseph et Gaston de ROFFIGNAC.**

Délibération votée à l'unanimité.

#### **28. SUBVENTION HABITAT – PASS FONCIER - Maison à 15 € par jour**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-François MARTINEAU

Dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement en date du 13 Juillet 2006, l'état, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL) et la caisse des dépôts et consignations (CDC) ont signé le 20 Décembre 2006, une convention pour la mise en place du PASS FONCIER permettant aux ménages jeunes ayant des revenus modestes de devenir propriétaires de leur logement.

Ce dispositif est applicable pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, et permet de financer deux types d'opérations :

- construction ou acquisition d'un logement neuf en individuel, en diffus ou en groupé,
- constructions groupées financées en prêt social location accession

Les organismes du 1% logement (CIL, CCI,...) sont les partenaires de la collectivité pour ce dispositif en assurant le partage financier, la faisabilité, le montage du dossier et la sécurisation du projet financier.

Pour mettre en place ce dispositif, la commune pourrait apporter une aide sous forme de subventions dont le montant, défini par décret, s'élève à :

- 3 000 € par logement pour un ménage de 3 personnes et moins,
- 4 000 € par logement pour un ménage de 4 personnes et plus.

Les dossiers devront être présentés à l'ADIL pour la validation de l'éligibilité du candidat après simulations financières.

Patrick CAPOT reste sur ses premières appréciations sur cette aide d'état qui lui paraît être un gadget au regard du peu de ménages concernés. De plus, endetter les familles en prolongeant leur emprunt jusqu'à 40 années pour le rachat du terrain n'est pas de nature à vraiment aider les ménages modestes.

Par contre, une mesure qui est de notre compétence, pourrait être avancée pour relancer la construction : l'exonération au-delà des 2 ans (5 à 10 ans) des impôts fonciers pour les ménages qui font bâtir.

Dans ces conditions, il votera contre.

Pour Mr DASSEUX, il s'agit d'une aide apportée aux gens ayant peu de moyens. Il a connu en son temps le prêt à taux 0 qui « en a envoyé énormément dans le mur » et ne voudrait pas que ce soit simplement un problème de miroir aux alouettes. Donner 3 000 € par logement à un ménage de 3 personnes c'est bien, c'est un apport supplémentaire mais au bout des 25 ans, la maison n'appartient pas à celui qui paie le loyer dans la mesure où la maison a été construite sur un terrain qui ne lui appartient pas. Il faut donc payer le terrain par la suite. Il trouve que ça fait beaucoup de choses pour des résultats incertains et n'y croit pas. Pour ces raisons il s'abstiendra.

Yves LE ROUZIC trouve que c'est une disposition supplémentaire qui peut aider quelques couples à s'installer. Même si comme l'a fait remarquer M. DASSEUX le propriétaire de la maison est celui qui est propriétaire du terrain, il s'agit d'un décalage dans le temps. Il précise que ce dispositif bénéficie d'un taux de TVA à 5,5 % et d'un mécanisme de sécurisation qui assure à l'accédant une garantie de rachat et une garantie de relogement en cas de problèmes. Il s'agit donc d'une facilité supplémentaire et il serait dommage de ne pas le proposer aux citoyens de la commune.

Jean-François MARTINEAU insiste sur le fait qu'il y a des conditions financières assez conséquentes pour pouvoir en bénéficier et que ce ne sont pas des gens sans ressources qui peuvent y prétendre. Il précise que les gens ne sont pas obligés d'attendre 25 ans pour acheter le terrain ; ils peuvent le faire à tout moment. La part de risque existe toujours même avec un prêt classique.

Mr le Maire prend la parole et dit qu'en effet il s'agit d'un dossier technique et complexe. Il a eu des éclaircissements après la réunion organisée par l'Union des Maires et l'ADIL le 27 avril dernier. Les points forts du PASS FONCIER :

- Permettre une accession sociale à la propriété,

- Produit du 1 % logement bénéficiant de la sécurisation de l'accédant en terme de garantie de rachat, de garantie de relogement.
- Bénéfice pour l'acquéreur avec la possibilité de racheter le terrain à tout moment.
- Un double filtrage pour validation des dossiers par les banques et surtout pour ce qui nous concerne par l'ADIL 24
- Enfin et surtout une TVA à 5,5 %
- Une aide de la Préfecture de 2 000 € pour tout dossier déposé avant le 31 décembre.

Délibération adoptée par 22 voix pour, 1 contre, 5 abstentions.

## 29. CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX

**Rapporteur :** Monsieur Jean-François MARTINEAU

La commune au travers des orientations du projet d'aménagement et de développement durable et de son plan local urbain s'est dotée d'outils permettant de développer et renouveler les espaces urbains, en soutenant les objectifs d'accroissement démographique et résidentiel.

Pour ce faire face au déficit prévisible à court terme de terrains, conséquence de l'engagement prévu de plusieurs opérations d'envergure, tout en respectant le cadre de la solidarité et renouvellement urbain, il convient d'engager une politique de réorientation foncière ayant pour objet de favoriser l'accès à la propriété.

La commune possédant 40 ha de terrain sur son patrimoine privé envisage la cession des terrains suivants :

N°	Adresse de la parcelle	Section	Superficie	Estimation domaines (euros)
1	rue Guy Pauthier	AI 537	395 m <sup>2</sup>	19875
		AI 538	400 m <sup>2</sup>	
2	rue du Mal Galliéni	AL 617	4235 m <sup>2</sup>	42350
3	rue du Mal Foch	AO 19	2575 m <sup>2</sup>	25750
4	Pareau (av Churchill)	AN 277	1693 m <sup>2</sup>	42400
5	Pareau (impasse Montaigne) partie côté impasse	AN 349	10623 m <sup>2</sup>	Estimation à faire après division
6	allée de Plancheix	BI 269	472 m <sup>2</sup>	3776

7	rue Suzanne Lacorre	BI 160	5000 m <sup>2</sup>	22328
		BI 161 (accès)	582 m <sup>2</sup>	
8	rue des Châtaigniers	BC 91	2537m <sup>2</sup>	11120

### Intervention de Patrick CAPOT :

Dans votre programme concernant l'urbanisme vous proposiez je cite : « un plan raisonné respectant les paysages et le loti actuel ». La délibération qui nous est proposée ne dissocie pas les parcelles de petites superficies des grandes. Pour les petites parcelles leur cession peut se concevoir dans la mesure où elles ne sont pas considérées comme square ou espace vert public. De plus engager sur ces petits espaces verts des moyens d'entretien pour la tonte, taille etc... peut s'avérer coûteux surtout si ils sont éloignés des ateliers municipaux. En revanche, pour les grandes parcelles ces espaces verts souvent appropriés par les riverains pour des moments de convivialité et de détente, je demande qu'une réunion publique de quartier avec les riverains concernés soit organisée. Ceci afin de présenter à nos administrés les vrais enjeux liés à la cession de ces terrains communaux : à savoir récupérer dans un premier temps des fonds liés à la vente et dans un deuxième temps du foncier sur les futurs bâtis. Tout en sachant que certaines de ces parcelles situées en zone urbaine sont aussi les poumons verts nécessaires à l'équilibre écologique et à une mixité foncière indispensable à Coulounieix-Chamiers. Pour le moment, il me semble plus urgent de mener à bien l'implantation engagée de lotissements, d'habitats prévus sur les terrains destinés à les recevoir (derrière le DOJO, face au cimetière...)

Pour conclure, je note que vous avez retiré sous la pression des riverains, une parcelle vers la rue Gallieni de la cession des terrains communaux, preuve s'il en est que des arguments et des considérations écologiques présentés par la pétition des riverains vous ont convaincu. Il faut donc agir avec discernement concernant la cession de terrains communaux. En l'état je ne voterai pas cette délibération..

M. DASSEUX est d'accord avec ce que vient de dire M. CAPOT. Il précise cependant qu'ayant visité chacune de ces parcelles avec A. ESCLAFFER, en tenant compte des règles d'urbanisme applicables au terrain, la plupart vont être trop petites pour être exploitées et d'autres ayant beaucoup de « tripes » (évacuations, conduites ...) qui y passent, vont occulter la possibilité de construire dessus. Il indique également que lorsque certaines personnes ont acheté leur terrain dans un lotissement, elles étaient protégées par le règlement de ce dernier. Enfin, il souligne qu'il lui semble difficile de pouvoir vendre ces terrains de façon logique s'il y a plusieurs acquéreurs. Seront-ils vendus aux enchères ? Il a entendu parler d'une vente à 10 € le M. ou même 7,60 € alors que s'étant renseigné du prix de terrains sur la commune, on arrive entre 39 et 40 €. Il ne souhaite pas voir bétonner ces espaces verts surtout en ce moment où l'écologie et le développement durable prennent une grande importance, même si certains ne sont pas très fréquentés. Par ailleurs, la délibération proposée engage sur la vente de toutes les parcelles proposées. Est donc contre cette mesure.

Jean-Pierre ROUSSARIE le remercie de la leçon et lui demande si « ça n'a pas bétonné » à l'Orée du Bois, aux Aubépines, à la Byzantine ... Une telle leçon de la part de quelqu'un qui s'est montré si sensible à l'environnement, c'est un peu curieux !

M. EL MOUEFFAK apporte son soutien aux habitants présents dans la salle et rejoint MM. CAPOT et DASSEUX en précisant qu'il ne faut pas revenir en arrière. Dit que les terrains en cause aujourd'hui sont propriété de la Commune alors que les opérations citées par Mr le Maire relevaient soit des HLM, soit d'organismes privés. Autrefois, lors de la création d'un lotissement, il y avait obligation de créer un pourcentage d'espaces verts, obligation qui n'existe plus aujourd'hui. N'est pas d'accord avec la politique d'urbanisation, dit que l'attente de la population aujourd'hui est justement d'avoir plus d'espaces verts, or, on fait le contraire. De plus en ce qui

concerne les maisons à 15 € par jour, il s'agit d'un désengagement de l'Etat car on crée des dispositifs au lieu d'augmenter les salaires, ce qui permettrait aux personnes d'acheter elles-mêmes leur terrain et de faire construire leur maison. On demande aux collectivités d'aider les populations qui veulent être propriétaires, or c'est à l'Etat de le faire. Aussi il votera donc contre ces dispositions.

Joëlle CONTIE intervient et souhaite revenir sur le passé notamment sur les Côteaux de France. La population n'a pas été consultée pour les constructions qui devaient se faire ; a appris qu'il s'agissait de 60 logements, puis 107 ..... Estime que lorsqu'on construit, il faut réfléchir aux structures qui vont avec, il faut les adapter sinon on ne construit pas. S'adressant à M. DASSEUX et concernant l'Orée du Bois, elle lui fait remarquer qu'il a passablement détruit le paysage. Il est bien sûr important de prendre en compte ce que disent les habitants du quartier, mais il faut voir ce qu'on peut faire dans le cadre du développement durable.

Francis CORTEZ intervient et dit que le développement durable ce n'est pas que l'environnement autrement personne ne construirait car les terrains à bâtir sont d'abord des terres agricoles donc des sites naturels. Tenir compte que de l'environnement ne suffit pas ; il faut aussi tenir compte du social : On vend des terrains pour que des jeunes achètent et construisent ce qui leur permettra d'être proches du centre ville ; ils ne seront pas handicapés par des frais de transport en allant dans la 2<sup>o</sup> couronne de Périgueux. Par ailleurs, la vente des terrains rapporte de l'argent et la Commune a des projets. Donc nous avons 2 possibilités : ou on vend, ou on augmente les impôts.... Il indique que le retrait de la vente de certains terrains n'était pas dû à la pression des habitants, mais en tant qu'adjoint au développement durable et au cadre de vie, il avait persuadé ses collègues de ne pas vendre. Il insiste sur le fait qu'il a été décidé de ne pas vendre le bois au dessus de l'espace vert et qu'on allait l'entretenir et enfin qu'on allait aménager un espace vert devant les maisons pour éviter qu'elles donnent directement sur la rue Galliéni.

Bernard BARBARY tient à souligner 3 points :

1. En terme d'impact, ça n'a rien à voir en ampleur avec les réalisations anciennes dont l'ancienne municipalité a été l'initiatrice.
2. Les membres de la commission des travaux ont eux aussi visité ces terrains qui ont été étudiés 1 à 1. Un certain nombre de propositions et de remarques des membres de l'opposition ont été prises en compte. A la fin de la commission des travaux tout le monde était d'accord. S'étonne donc ce soir des propos tenus.
3. Enfin ce n'est pas parce qu'on développe des habitations qu'on est forcément en opposition avec les actions de développement durable. En effet, un certain nombre de territoires urbanisés peuvent être plus fréquentés, plus agréables à regarder, mais tout dépend des conditions dans lesquelles on les réalise. Il précise que les normes environnementales seront prises en compte.

M. MARTINEAU rappelle que la Commune fait environ 2 220 ha et que nous avons 1 800 ha en espaces verts ou espaces naturels.

M. DASSEUX veut relier cette discussion à celle sur le PASS foncier. Il lui semblerait logique de confier aux opérateurs fonciers le principe de l'accession à la propriété. Il rappelle aussi que concernant les H.L.M du Bourg 3 réunions ont été tenues avec le promoteur.

Mr le Maire prend la parole rappelle le cheminement de la Municipalité sur ce dossier :

1. Favoriser l'accession sociale à la propriété. Favoriser notamment l'accession sociale à la propriété de jeunes couples.
2. Respecter et maîtriser la qualité de nos espaces en maintenant tous nos équilibres :
  - Equilibre paysager et environnemental
  - Equilibre démographique et générationnel
  - Equilibre comptable / financement immobilier FERRAND

Pour cela nous retiendrons des critères de vente :

- Opérations Pass-foncier (6), vente à des opérateurs porteurs du 1 % social pour des maisons individuelles qualitatives.
- Vente à un privé pour favoriser l'accèsion à la propriété individuelle de jeunes couples, sous réserve de projets qualitatifs (cf. normes HQE)

Nous pourrons vendre à des riverains mitoyens. Bien entendu il faudra procéder au découpage de parcelles pour répondre aux critères.

Nous irons au mieux offrant.

Nous allons favoriser la construction de pavillons dans des espaces bien végétalisés... bien arborés avec un accès au bois que nous valoriserons.

Nous ne reproduirons pas l'Orée du Bois ou l'ensemble des Aubépines et des Genêts ou la Byzantine !!!

Aux Clairières, rue Suzanne Lacorre, comme à Galliéni, nous voulons garder les BOIS que nous VALORISERONS !!!

Il rappelle qu'il s'agit d'un nombre TRES LIMITE de terrains –à peine 1 % des 40 hectares que possède la Commune- et d'un nombre TRES LIMITE de maisons correspondant à chaque cession de terrain.

La commission Urbanisme et Travaux a travaillé et nous nous sommes inspiré de ses cogitations.

Il pense qu'il faut être sage, savoir raison garder et être accueillant à de nouveaux habitants dans un cadre agréable et préservé.

Nous gardons l'objectif permanent de développer harmonieusement Coulounieix-Chamiers. Ce n'est pas un projet d'urbanisation à outrance !!

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 contre.

### **30. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT AUX CONSORTS FERRAND**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard BARBARY

La commune désireuse de se constituer une réserve foncière liée à la proximité du cœur du bourg de Coulounieix, en particulier pour renforcer ses structures d'accueil au public et redynamiser ce secteur, souhaite acquérir un immeuble à usage mixte (habitation, services) situé aux 362 et 364 avenue Churchill, cadastré section AZ N°4 et 5 d'une superficie totale de 1878 m<sup>2</sup>, en zone UB du PLU appartenant aux consorts FERRAND.

Les consorts FERRAND ont trouvé un acquéreur du bien pour une cession à 140 000 €, une déclaration d'intention d'aliéner ayant été présentée par Maître MASSOUBRE le 13 mars 2009, la commune a usé de son droit de préemption aux prix et conditions fixés dans la déclaration conformément aux dispositions des articles R 213-8b et L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Confirmation de ce droit a été adressée au notaire par courrier en date du 7 mai 2009.

La commune par courrier en date du 20 mars 2009 a demandé l'avis des domaines pour une acquisition amiable qui a évalué la valeur vénale du bien à 140 000 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir ce bien sur la base du prix de la mise en vente soit 140 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

### **31. CONVENTION SIGNALÉTIQUE**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard BARBARY

La signalétique des commerces, artisans et industries de la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES a été mise en place en 1992.

Le développement de notre commune, de zones d'activités et artisanales, des voies de communication a entraîné une signalétique hétéroclite qui nuit à la qualité de l'environnement et s'oppose à la transmission officielle des informations.

Afin d'apporter une image plus dynamique avec un fléchage d'informations claires intégrées et mises à jour de manière permanente, il est proposé de passer une convention avec la Société GIROD SIGNALÉTIQUE.

Cette convention pour une durée de 5 années autorisera la Société GIROD SIGNALÉTIQUE à mettre en place une signalétique des commerces et industries sur le territoire de la commune. Le choix du type de matériel devra être approuvé par la commune ainsi que les emplacements, à charge de la société de gérer l'entretien et la maintenance de ce mobilier (nettoyage, remplacement).

La signalétique existante sera déposée par l'entreprise et au terme de la convention, la commune pourra si elle le désire devenir propriétaire de tout le matériel pour la somme de 2 €.

La société GIROD SIGNALÉTIQUE se chargera des demandes de participation financière (contrat type commerçant) auprès des commerçants, artisans et industriels du territoire de la commune.

M. DASSEUX n'est pas du tout opposé mais pense que ça va revenir un peu cher aux commerçants.

Mr le Maire lui répond qu'il n'y a aucune obligation, c'est uniquement pour les commerçants qui le souhaitent.

Adoptée à l'unanimité.

### **32. PROGRAMME D'AMENAGEMENT AU LIEU DIT « LES QUICOUX »**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard BARBARY

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de la cession d'une parcelle appartenant à la commune de 1ha 67a 10ca située en zone AU1 au lieu dit « Les Quicoux » face au dojo départemental avec accès sur la RD113. Le PLAN LOCAL URBAIN ayant mis en avant l'importance de la création d'un nouveau pôle urbain aux lieux dits « Côtes de France » et « Les Quicoux », pôle à renforcer par une opération d'aménagement homogène et cohérente des terrains à bâtir dans l'objectif d'améliorer l'activité tertiaire sur le secteur. Cependant avec la réalisation de la première phase de cré@vallée Nord, nous risquons d'être en surcharge de tertiaire, il convient donc de réorienter ce projet vers un programme mixte bureaux, habitat, commerces de proximité.

La commune souhaitant voir aboutir ce programme limitera sa participation à la vente du terrain et à la réalisation des équipements primaires (nécessaire également pour l'opération programmée de 60 logements par Horizon-Habitat).

Par demande en date du 9 mars 2009, le service des domaines a estimé la valeur vénale de la parcelle de terrain concernée à 103 055 € avec une marge de négociation de 10%.

Afin de mener à bien cette opération d'aménagement, il est proposé de céder au Groupe EDEN ou une de ces filiales ce terrain pour un montant de 103 000 € majoré d'une participation aux équipements primaires de 20 000 €.

Jean-Pierre ROUSSARIE indique que ce projet avait été initié sous le mandat de M. DASSEUX, que la nouvelle municipalité l'a retravaillé mais que ce retard est dû à quelques difficultés propres à la SEMIPER. Nous sommes cependant sur le point de concrétiser avec le groupe EDEN.

A ce jour, plusieurs entreprises seraient intéressées pour s'y implanter.

M. DASSEUX trouve que le prix de vente 7,36 € le m<sup>2</sup> est un peu bas alors que les Domaines avaient estimé autrefois à 10 € et que le marché est à 40 €. Il pense qu'il faudrait imposer à la société d'aménager un accès sur le terrain de façon à permettre la construction de pavillons.

Concernant le prix de vente de ce terrain, il lui est précisé que ce prix découle de la dernière estimation des Domaines et que, par rapport à cette estimation, la marge de négociation est de 10 % en plus ou en moins.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **33. CONVENTION DE SERVITUDES POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR ERDF SUR UN TERRAIN SITUE SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ERDF rencontrant des problèmes pour alimenter convenablement les usagers du secteur du cimetière de Saint Augûtre, il s'avère nécessaire d'implanter un nouveau transformateur afin de desservir cette zone dans des conditions optimales.

Après étude, il s'avère que le terrain le plus approprié pour l'implantation de ce transformateur faisant parti du domaine privé de la commune (section BO N) 353), il convient de passer une convention de servitudes afin d'autoriser ERDF à occuper 23 m<sup>2</sup> de cette parcelle.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer ensuite à l'examen des 2 motions.

M. DASSEUX signale qu'en plus de son projet de motion il avait posé une question concernant les réunions de quartiers, à laquelle Mr le Maire lui a répondu mais dont la réponse ne le satisfait pas. En effet, il souhaiterait que les conseillers de l'opposition soient informés par le Maire (et non par la presse) des dates de réunions afin d'y participer.

Mr le Maire s'en tient à la réponse qu'il lui a faite, à savoir qu'il peut avec les élus de l'opposition, y participer comme tout administré dans les quartiers concernés, et qu'il faut cesser de polémiquer.

Jean-François MARTINEAU précise qu'il s'agit effectivement de réunions techniques pour aborder les problèmes avec les gens du quartier concerné. L'intérêt de ces réunions est justement de rester à petite échelle de façon à pouvoir discuter avec les administrés.

Mr le Maire trouve que c'est une bonne méthode et félicite J.F MARTINEAU avant de poursuivre l'ordre du jour.

### **MOTION RELATIVE A LA LOI « CARLE » présentée par Michel DASSEUX**

Le 15 Juin l'Assemblée Nationale prévoit l'examen de la loi Carle adoptée par le sénat le 10 décembre 2008.

Très attachés au caractère laïc de nos institutions au premier rang desquelles se trouve l'Ecole de la République, nous estimons que cette proposition de loi constitue une grave menace pour elle.

En effet, cette proposition de loi vise «à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ».

Ces écoles privées n'ont aucune des obligations des écoles publiques (laïcité, obligation d'accueil de tous les élèves, continuité de service, gratuité pour les familles). Cette loi contraindrait les communes à financer les écoles privées en dehors de leur territoire. Le Préfet pouvant obliger les collectivités à financer la scolarisation des enfants des familles hors de la commune de résidence.

La commune qui n'aurait pas donné son accord serait mise par le Préfet devant le fait accompli, et devrait faire supporter ce coût à l'ensemble des contribuables. La libre administration des communes se trouve ainsi remise en cause.

Si ce projet de loi était adopté, tout citoyen pourrait revendiquer auprès de sa commune de résidence le financement de la scolarité de ses enfants dans un établissement sous contrat simple ou hors contrat, voire pour une instruction dans sa famille.

L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

Il en va de l'avenir d'un système scolaire de qualité pour la réussite de tous et d'une conception républicaine qui maintient un lien puissant entre la commune et son école.

Motion adoptée à l'unanimité.

#### **MOTION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC S.N.C.F.**

##### **Rapporteur : Monsieur Patrick CAPOT**

Les élus Municipaux de Coulounieix-Chamiers après avoir débattu le 15 mai dernier à la Mairie de Coulounieix-Chamiers avec les cheminots et des environs toutes tendances confondues, la population; ont pu mesurer le désarroi et l'incompréhension des Cheminots comme de la population de nos communes devant ce qu'ils ressentent, à juste raison, comme une véritable forme d'abandon de l'ETAT du service public SNCF: en particulier pour les ateliers voies de CHAMIERS: transfert de charges de travail, voire à d'autres établissements y compris privé, baisse constante des effectifs due au non renouvellement du personnel partant à la retraite, ce qui entraîne des pertes de savoir-faire et compétences spécifiques aux travaux sur l'infrastructure ferroviaire dans le cadre du service public.

Conscients que les besoins existent, en particulier pour les appareils de voies comme le confirme un récent rapport de la Cour des comptes qui indique que près d'un tiers des appareils de voie du réseau ferré est obsolète, que le réseau nécessite une rénovation forte afin de la mettre au niveau de développement et de sécurité requis.

Or, le cœur du métier des cheminots de l'atelier de Chamiers réside notamment dans la réalisation de ces mêmes appareils.

Les élus, aux côtés des cheminots, qui manifestaient le 26 MAI dernier dans le cadre de la journée d'action syndicale interprofessionnelle, se prononcent pour un réseau performant de qualité et de sécurité, digne d'un véritable service public nécessaire à l'organisation de transports ferré qui ne peut se faire sans que l'Etat joue son rôle de principal actionnaire.

En conséquence, nous élus, vous demandons, l'organisation sous votre responsabilité d'une table ronde qui réunirait l'ETAT représenté, les décideurs de la SNCF pour l'infrastructure, élus et représentants des personnels de la SNCF afin d'examiner le déblocage des moyens humains et techniques SNCF nécessaires qui, au-delà du contenu du Contrat de Performance signé entre l'ETAT et RFF en 2008, assure l'avenir par le développement de l'activité liée à l'infrastructure ferroviaire, du Technicentre de Périgueux et de son unité de production de Chamiers en particulier pour répondre aux besoins environnementaux et d'aménagements du territoire de demain.

Motion adoptée à l'unanimité.

**JURY D'ASSISES** : Etablissement d'une liste préparatoire à la liste annuelle pour l'année 2010

Ont été tirés au sort :

1. Mme BUFFIERE ép. MEYNIER Simone
2. M. DOUVIER Marcel Edouard Léon
3. Mme ALINGRIN ép. DUMON Marie Eve
4. Mme JANICKI ép. BARBARY Chantal Jeanne
5. Mlle GREGOIRE Jacqueline Michèle
6. Mr BIJJA Hassan
7. Mr LEROY Fabrice Edwige Gusta
8. Mme BERNARD ép. RICHARD Marie Christiane
9. Mr LAMBERT Bruno Franck
10. Mlle BIELLE Alexandra
11. Mr SCHWINDLING Francis
12. Mr BACOU Jean Luc
13. Mr BRIAND Sylvain Alristide
14. Mr ZANELLO Noël Marcel Lionel
15. Mme SAUMANDE ép. MIAILLON Evelyne
16. Mr BARBOUTIE Vincent Stéphane
17. Mr BONAVENTURE Jean Yves
18. Mr FERRY Michel Henri
19. Mme REY ép. DUBOIS Raymonde
20. Mlle JANUS Delphine Eliane Marie Thérèse
21. Mr DINEUR Jean Paul
22. Mlle PLAZY Marie Paule
23. Mr CHARRIERE Bernard Gilbert
24. Mr POINET Olivier

La séance est levée à 21 H

Une personne de la salle prend la parole pour dire que c'est bien de donner la possibilité à des jeunes de s'installer sur la Commune. Cependant, elle trouve inapproprié de vendre un square d'un point de vue environnemental, mais aussi il s'agit d'un espace préservé mis au sein d'un lotissement et il est dommage d'y implanter des maisons.

Mr le Maire la rassure quant au type d'habitations qui seront végétalisées autour et lui rappelle que le bois au dessus sera également valorisé.

D'autres personnes prennent la parole pour montrer leur mécontentement.

Joëlle CONTIE indique qu'elle fréquente régulièrement ce square et qu'elle n'y rencontre à chaque fois, qu'1 personne et 1 ou 2 enfants.

Mr le Maire leur propose de recevoir une délégation afin d'en discuter en toute tranquillité. en leur précisant toutefois qu'il ne reviendra pas sur la décision qui vient d'être prise.

Avant de quitter la salle Mme VALLIER intervient pour le secteur de Pareau. Elle pense qu'il n'y a pas eu assez de réflexion et souhaite que les habitants du village soient informés si des transformations devaient se faire sur le terrain face au tennis.

LE MAIRE,

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script that reads "Jean Pierre ROUSSARIE".

Jean-Pierre ROUSSARIE



